

Rapport d'activité 2024



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRÉSENTATION DU SIAO

1.1 PRÉSENTATION DE VILTAÏS-----	3
1.2 L'ÉQUIPE DU SIAO-----	3
1.3 LE RÔLE DU SIAO-----	4
1.4 MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS-----	5

PARTIE 2 : INSERTION

2.1 EVOLUTION DES PLACES MISES À DISPOSITION DU SIAO-----	6
2.2 CHIFFRES CLÉS-----	7
2.3 FOCUS PAR DISPOSITIF-----	11

PARTIE 3 : URGENCE

3.1 PARC DISPONIBLE-----	15
3.2 CHIFFRES CLÉS-----	15

PARTIE 4 : ZOOM SUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

4.1 LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE - CHIFFRE CLÉS -----	19
4.2 LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE - URGENCE -----	20
4.3 LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE - INSERTION -----	21
4.4 LES JEUNES À TRAVERS LE RÉFÉRENT JEUNE SIAO -----	23

PARTIE 5 : BILAN DE L'ANNÉE 2024

5.1 FEUILLE DE ROUTE-----	24
5.2 RETOUR SUR LES GROUPES DE TRAVAIL-----	25
5.3 INSTANCES-----	25
5.4 BILAN DE L'ANNÉE 2024-----	27

PARTIE 6 : PERSPECTIVES 2025-----	28
-----------------------------------	----

Partie 1 Présentation du SIAO

1.1 Présentation de Viltaïs

Viltaïs est une association d'éducation populaire créée le 1er janvier 2006, issue de la fusion de plusieurs structures œuvrant dans le domaine de l'insertion sociale et de l'accompagnement des publics en grande difficulté.

Elle intervient sur divers leviers pour offrir aux jeunes et aux personnes en difficulté une stabilité propice à leur socialisation, en abordant des problématiques telles que le logement, l'emploi, la mobilité, la santé et la citoyenneté.

Viltaïs bénéficie de plusieurs agréments, dont l'ILGLS (Intermédiation Locative et Gestion Locative Sociale) et l'ISFT (Ingénierie sociale, financière et technique), et est reconnue comme une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS).

L'association est présente dans 22 départements français, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val-de-Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Bretagne.

L'association a également été récompensée par le Prix National de l'Innovation et le Trophée de l'Innovation Sociale en 2022, soulignant son engagement et son efficacité dans le domaine de l'insertion sociale.

Viltaïs est également l'unique opérateur du SIAO dans le département depuis sa création en 2010.

Elle bénéficie ainsi d'une solide expérience, à la fois dans la maîtrise des différents dispositifs et dans la mise en œuvre des orientations de l'État, notamment en matière d'observation sociale. Le SIAO est pleinement ancré dans le territoire départemental et travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs, en toute transparence avec les services de l'État.

1.2 L'équipe du SIAO

L'équipe du SIAO est composée d'un chef de service, en charge de la supervision globale de l'activité, ainsi que de trois intervenants sociaux et d'un écoutant 115.

Ces derniers se répartissent l'ensemble des missions inhérentes au fonctionnement du SIAO :

- Gestion de la ligne 115 ;
- Traitement des demandes d'insertion ;
- Suivi des listes d'attente et des orientations vers les structures ;
- Participation à l'observatoire social ;
- Formation et accompagnement au logiciel SIAO des partenaires du territoire ;
- Participation aux groupes de travail et réunions partenariales.

Par ailleurs, chaque intervenant est référent sur des thématiques spécifiques :

- Jeunes ;
- Personnes victimes de violences ;
- Hébergement / logement et mesures d'accompagnement ;
- Justice.

L'équipe assure la gestion de la ligne 115 du lundi au vendredi, de 8h00 à 21h00.

En dehors de ces horaires, le relais est pris par le CHRS de Moulins.

1.3 Le rôle du SIAO

La mission d'un **Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)** est de garantir une prise en charge adaptée aux personnes en situation de précarité, notamment dans le domaine de l'hébergement et du logement. Le SIAO a pour objectif d'assurer une orientation efficace et un suivi personnalisé pour les individus en difficulté.

Plus précisément, les missions du SIAO sont les suivantes :

- **Accueil des personnes en difficulté** : Le SIAO est un point de contact centralisé pour les personnes qui rencontrent des problèmes de logement ou d'hébergement. Cela inclut les personnes sans domicile fixe, celles menacées d'expulsion, ou encore les personnes vivant dans des conditions de logement précaires.
- **Évaluation des besoins** : Que ce soit dans le cadre de l'urgence, avec la gestion du 115, ou de l'insertion, via la réception des demandes du SI SIAO, nous évaluons la situation de chaque personne en tenant compte de ses besoins spécifiques, qu'ils soient liés au logement, à la santé, à l'insertion sociale ou à d'autres aspects de sa situation.
- **Orientation vers des solutions adaptées** : Le SIAO a pour rôle de diriger les personnes vers les dispositifs d'hébergement et de logement les mieux adaptés à leurs besoins, en lien avec des partenaires locaux (services sociaux, associations, structures d'hébergement, etc.).
- **Suivi des parcours** : Le service assure un suivi régulier pour s'assurer que les personnes orientées bénéficient des services nécessaires à leur réinsertion ou à leur stabilisation. Le suivi permet d'évaluer l'efficacité des solutions proposées et de réajuster l'orientation si nécessaire.
- **Coordination des acteurs** : Le SIAO joue également un rôle de coordination entre les différents acteurs du secteur social et de l'hébergement/logement afin de faciliter la mise en place d'une prise en charge globale et cohérente.

En synthèse, le SIAO exerce une mission d'évaluation globale des situations auxquelles il est confronté, en vue de formuler une réponse individualisée et adaptée aux besoins des usagers. Il veille parallèlement à la coordination avec les opérateurs de l'hébergement et de l'insertion (AHI). Par ailleurs, le SIAO assure une fonction d'observatoire social, en lien étroit avec les services de l'État.

1.4 Moyens financiers et humains

Années	Montant financé par le BOP 177	Total des effectifs en ETP du SIAO
2024	262 765	5,5
2023	240 089 14 583 (financement CEJ-R) 20 000	4,5
2022	260 922	5,4
2021	248 928 (incluant le financement 115 et les surcoûts COVID)	4,9

La subvention 2024 comprend le référent jeune ainsi que le financement d'un ETP supplémentaire. L'instruction LDA du 5 septembre 2023 relative à la mise en œuvre du logement d'abord prévoit le déploiement de 500 ETP pour renforcer les moyens des SIAO, des accueils de jour et des maraudes, sur la France entière.

Ainsi en fin d'année 2024, le SIAO de l'Allier a bénéficié du financement d'un ETP supplémentaire. Nous avons profité de cet opportunité pour modifier notre fonctionnement et recruter un écouteur 115.

L'équipe est alors composée de trois intervenants sociaux, en charge principalement des demandes d'insertion, de l'animation de formation SI SIAO et de groupe de travail, d'un écouteur 115 dédié à la gestion des appels, des orientations et des statistiques, et d'un chef de service en charge du pilotage de l'équipe, de la relation partenariale et de la coordination des actions avec la DDETSPP de l'Allier.

Partie 2 Insertion

2.1 Evolution des places mises à disposition du SIAO

L'année 2024 a été marquée par une forte augmentation des sollicitations provenant des différents partenaires du département. Le SIAO a ainsi enregistré **620** demandes, concernant au total **1 130** personnes.

Cela représente une hausse de 20 % par rapport à 2023 et de 38 % depuis 2022.

Cette progression s'explique à la fois par la précarisation croissante du public que nous accompagnons, mais aussi par les efforts menés en matière de communication et de formation auprès de nos partenaires. La Journée de l'hébergement, la diffusion de nos baromètres, ainsi que les formations sur l'outil SI SIAO ont contribué à une meilleure compréhension de notre rôle et de nos offres par les acteurs du territoire.

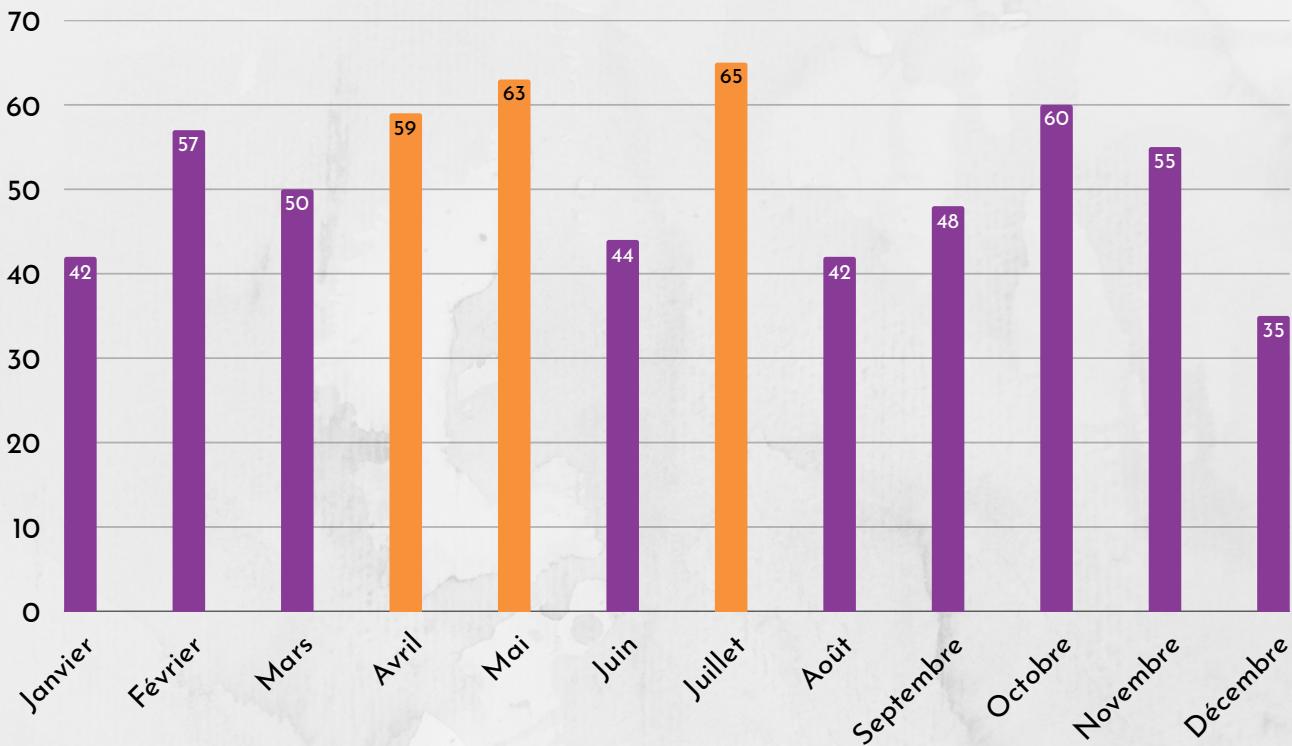
ÉTUDE DE L'ÉVOLUTION DU PARC SIAO

Type de places d'hébergements	Nombre de places total dans le département au 31/12/2022	Nombre de places mise à disposition du SIAO au 31/12/2023	Nombre de places mise à disposition du SIAO au 31/12/2024
Hébergements (hébergements insertion collectifs et diffus)	114	114	114
ALT	70	70	70
Type de logements	Nombre de places mise à disposition du SIAO au 31/12/2022	Nombre de places mise à disposition du SIAO au 31/12/2023	Nombre de places mise à disposition du SIAO au 31/12/2024
Pensions de famille/maisons relais	109	109	109
IML Hors mandat de gestion	234	274	277

2.2 Chiffres clés

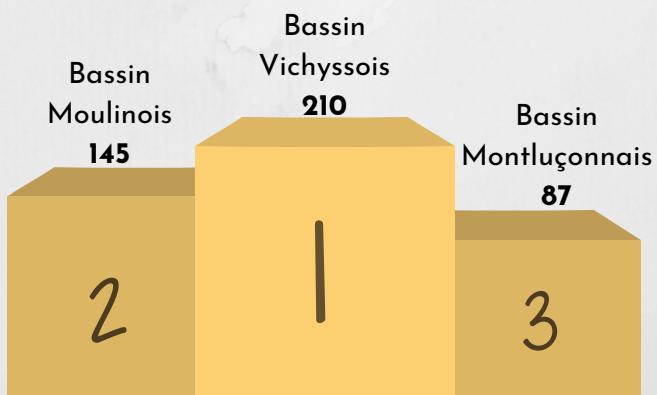
RÉPARTITION DES DEMANDES PAR MOIS

Total des demandes : 620



On s'aperçoit que les mois d'avril et de mai représentent une hausse des demandes d'insertion. En effet, cela correspond à la fin de la période hivernale et le début des expulsions locatives. Concernant le mois de Juillet, une logique d'anticipation des travailleurs sociaux concernant les congés d'été et la rentrée de septembre pourrait être une explication.

BASSIN DES INSTRUCTEURS DES DEMANDES

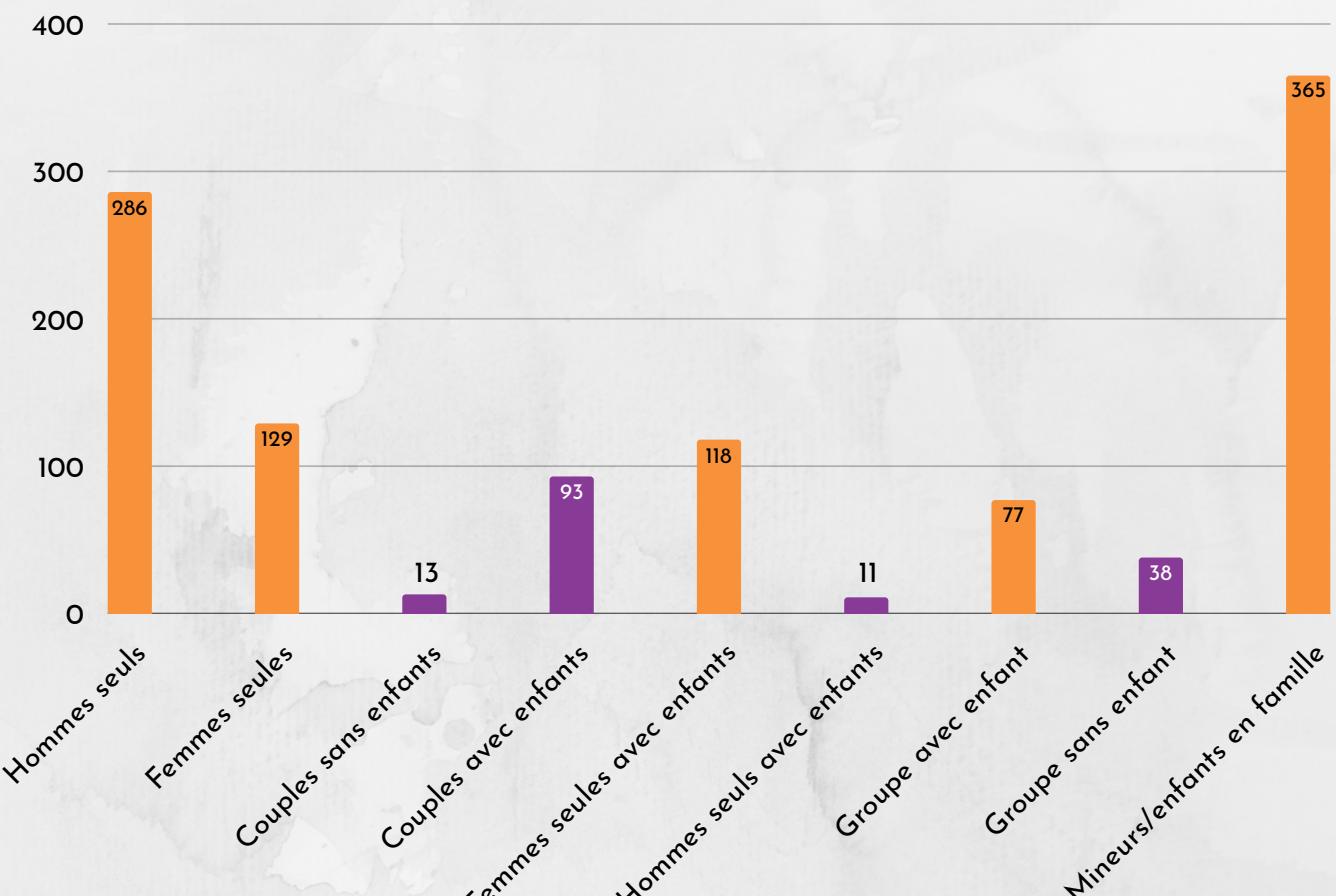


Comme chaque année, ce sont les travailleurs sociaux du bassin de Vichy qui réalisent le plus de demandes. Les demandes provenant d'un autre département concernent essentiellement des mises à l'abri (115) de personnes en situation irrégulière, ou sont formulées par les SPIP des départements limitrophes.

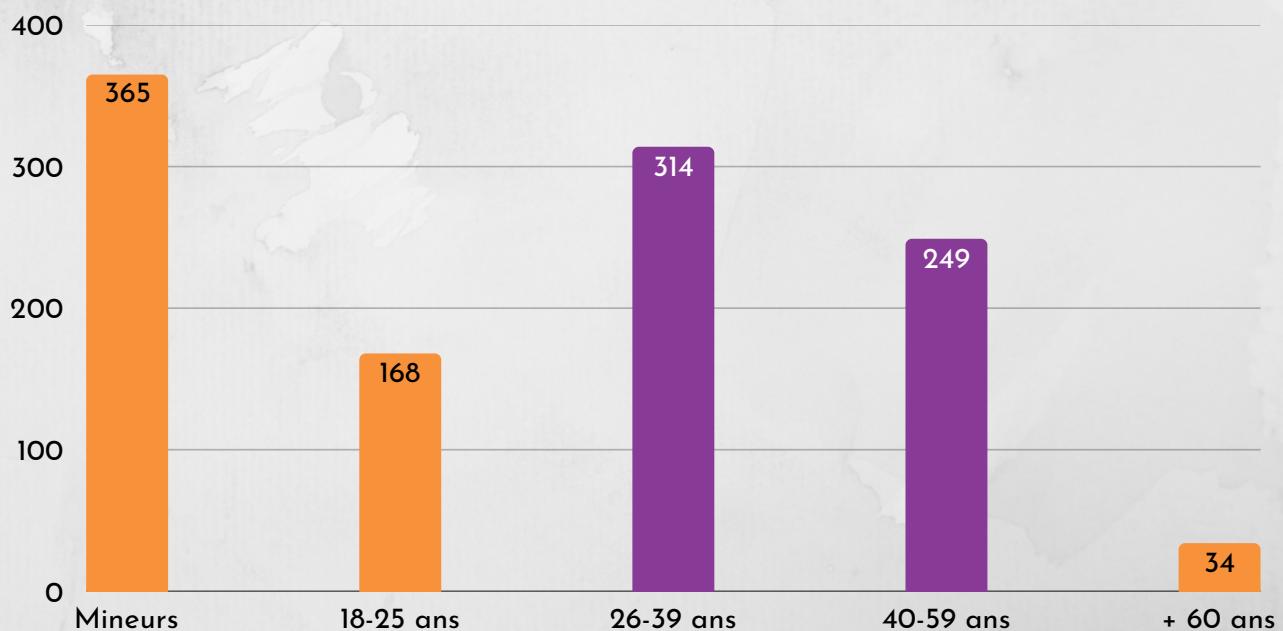
Demandes venant des autres départements

178

TYPOLOGIE DES DEMANDEURS



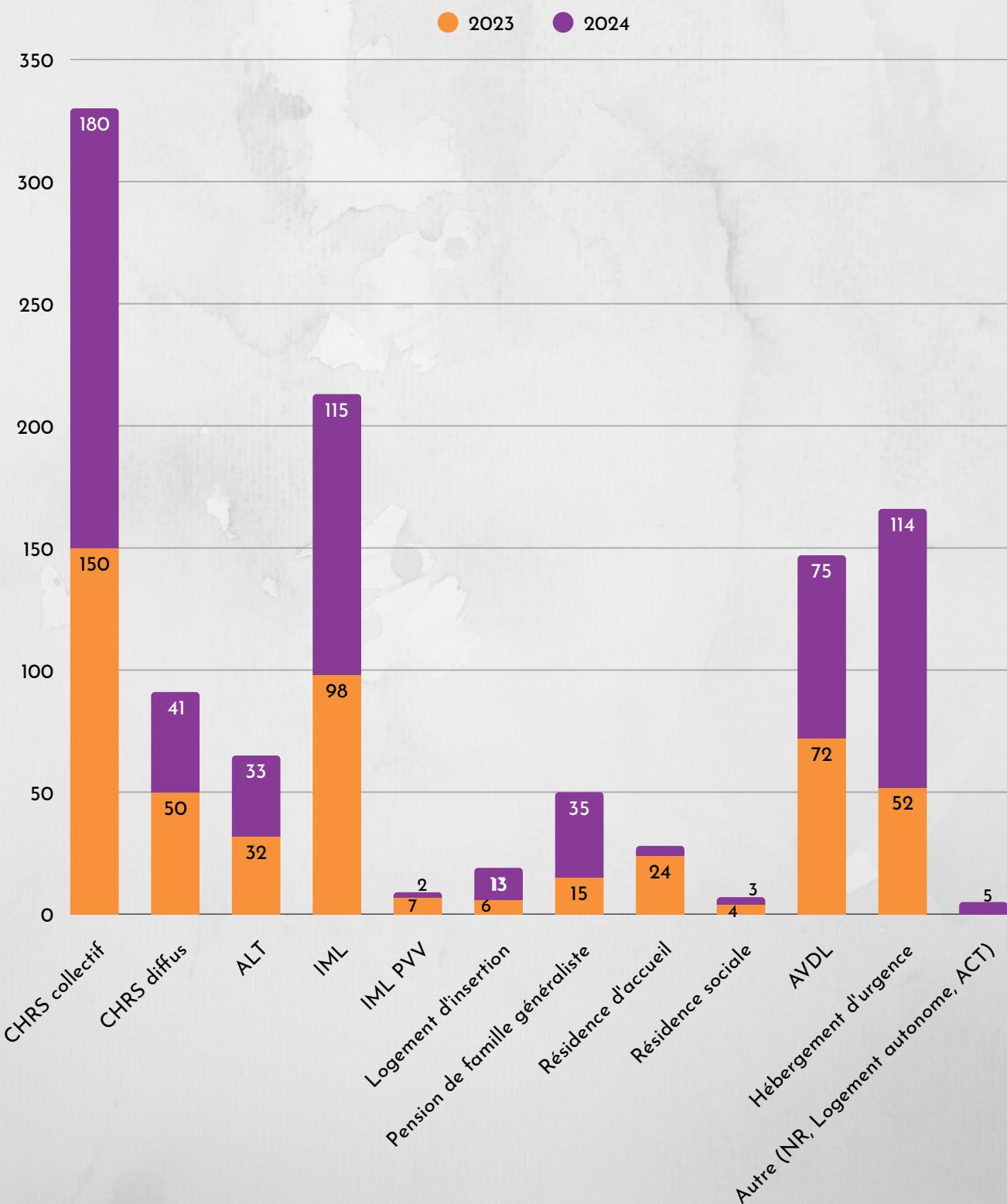
Âge



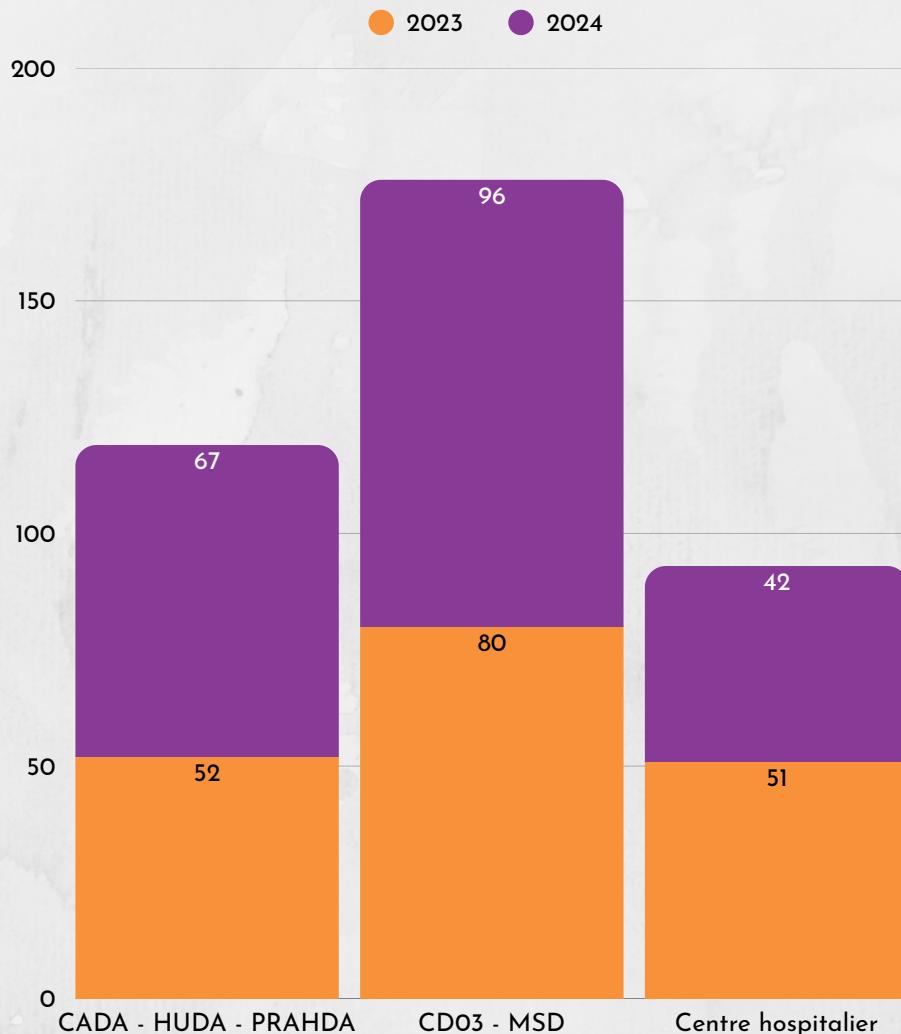
Au même titre que les années précédentes, la typologie du ménage orienté en insertion par le SIAO de l'Allier est un homme seul âgé de 26-39 ans orienté en CHRS collectif.

PRÉCONISATION

- Les demandes d'hébergement en CHRS connaissent une légère augmentation, liées à la précarisation croissante des publics accompagnés.
- Le nombre d'IML progresse également, s'inscrivant dans la continuité de la politique publique du Logement d'abord.
- On observe par ailleurs une hausse modérée des mesures d'AVDL, principalement en lien avec la fermeture de l'IML Ukraine et les glissements de baux qui en découlent.
- Enfin, le nombre de demandes d'Hébergement d'Urgence a doublé. Toutefois, ces demandes proviennent exclusivement d'autres départements et concernent des personnes en situation administrative irrégulière.



ORGANISMES INSTRUCTEURS



- Comme en 2023, les principaux prescripteurs restent le Conseil départemental, en raison du large public qu'il accompagne à l'échelle du territoire.
- Viennent ensuite les structures en lien avec l'asile, où les usagers nécessitent un accompagnement plus ou moins renforcé avant d'atteindre l'autonomie.
- Enfin, les centres hospitaliers demeurent des prescripteurs importants, dans un contexte où la santé mentale est de plus en plus fragilisée.

Récapitulatif activité insertion du SIAO



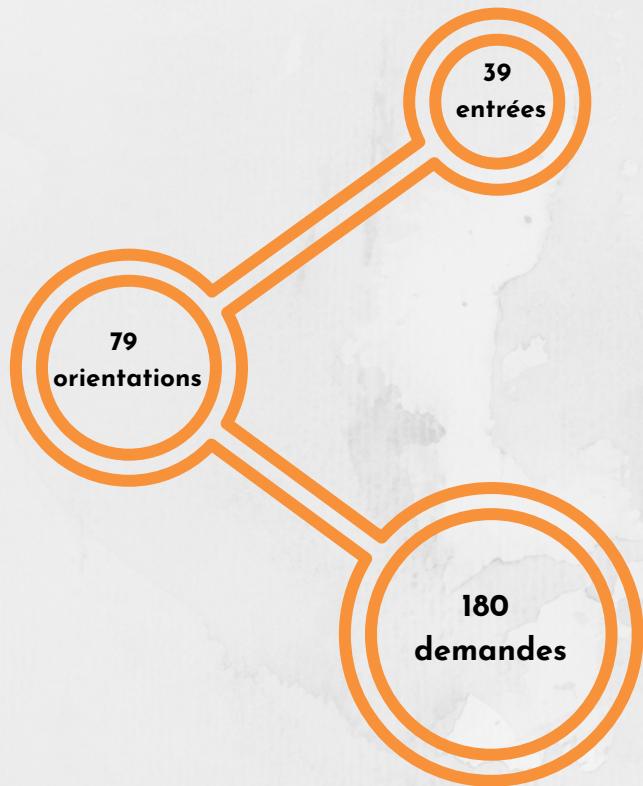
620
demandes
reçues au SIAO



1 130
personnes
concernées

2.3 Focus par dispositif

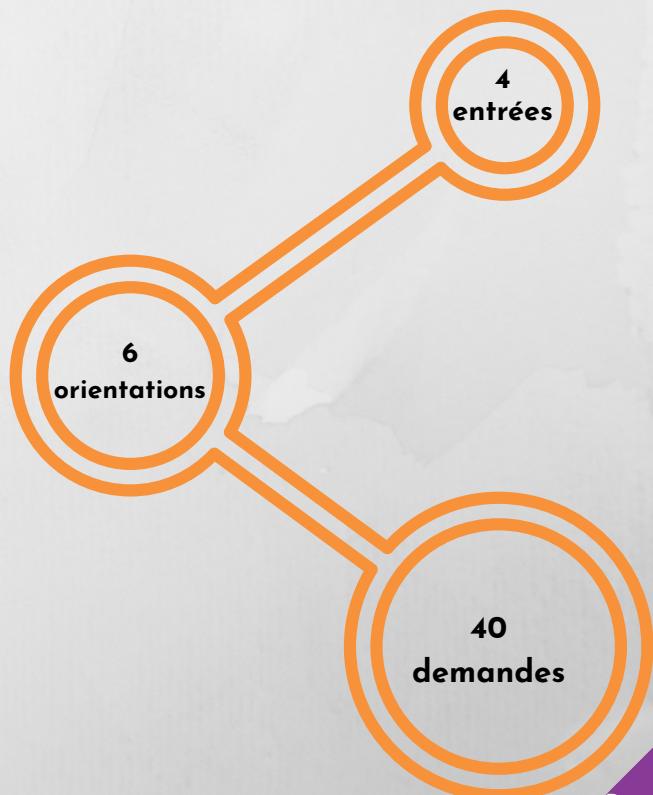
Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale Collectif



- Le CHRS Collectif reste le dispositif le plus demandé. En effet, il correspond à la fois à une typologie de public que nous rencontrons majoritairement sur notre territoire, mais aussi car il est très bien identifié des travailleurs sociaux.
- Sur 68 demandes annulées, certaines l'ont été avant la commission SIAO et d'autres après la validation de la préconisation.
- On observe que le CHRS est fréquemment sollicité face à l'urgence d'une situation, parfois sans préparation approfondie du projet avec le ménage.
- Le SIAO a émis par ailleurs, 11 refus.

Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale Diffus

- Le CHRS diffus est un dispositif assez recherché sur notre territoire mais pour lequel le nombre de place reste limité.
- Cette situation induit peu d'orientation et d'entrée.
- La durée de séjour moyenne est de 9 mois.



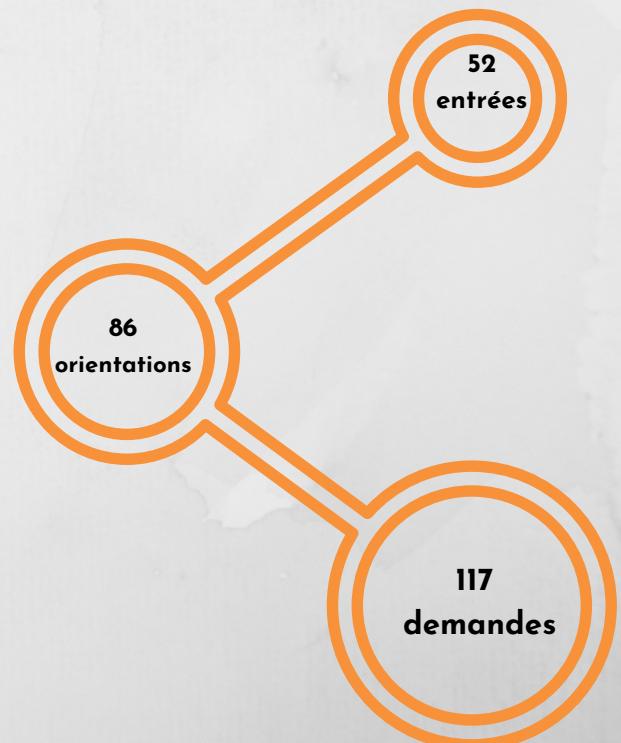
Allocation Logement Temporaire



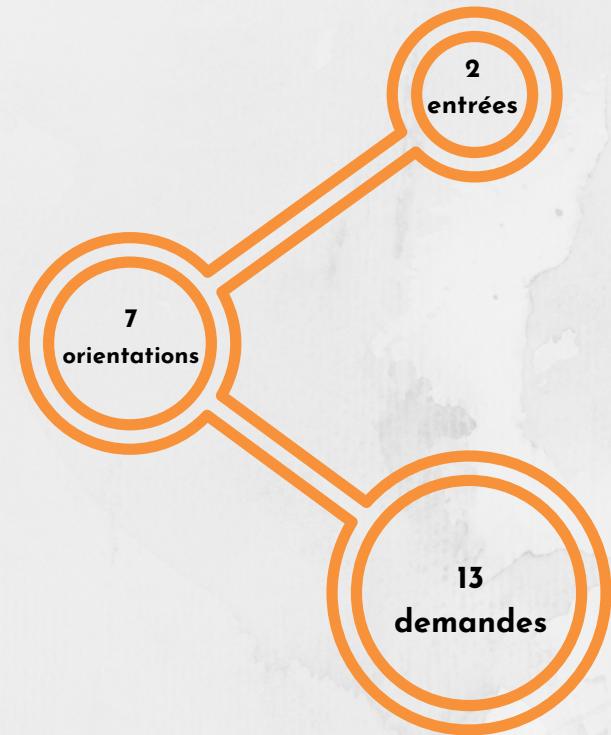
- L'ALT est assez peu sollicitée sur notre territoire.
- En effet, ce dispositif s'adresse à un public relativement autonome, pour qui l'orientation permet principalement de bénéficier d'un hébergement temporaire dans l'attente d'un accès à un logement pérenne, du déblocage de ressources ou de l'amélioration de situations administratives.
- Le volume de demande sur ce dispositif peut donc s'expliquer par le fait qu'il s'adresse à une typologie de ménage qui représente une part assez minoritaire des personnes que nous rencontrons sur notre territoire.

Intermédiation Locative (IML)

- L'IML constitue le deuxième dispositif le plus demandé sur notre territoire, naturellement en lien avec la mise en œuvre du plan quinquennal «Logement d'abord», mais aussi par la richesse du parc immobilier disponible.
- La grande majorité des demandes annulées s'expliquent principalement par une inadéquation entre la localisation des logements proposés et les attentes des usagers ou par une orientation initiale vers l'IML finalement jugée inadaptée.
- Dans ces situations, les opérateurs réorientent les personnes concernées vers un dispositif plus approprié.



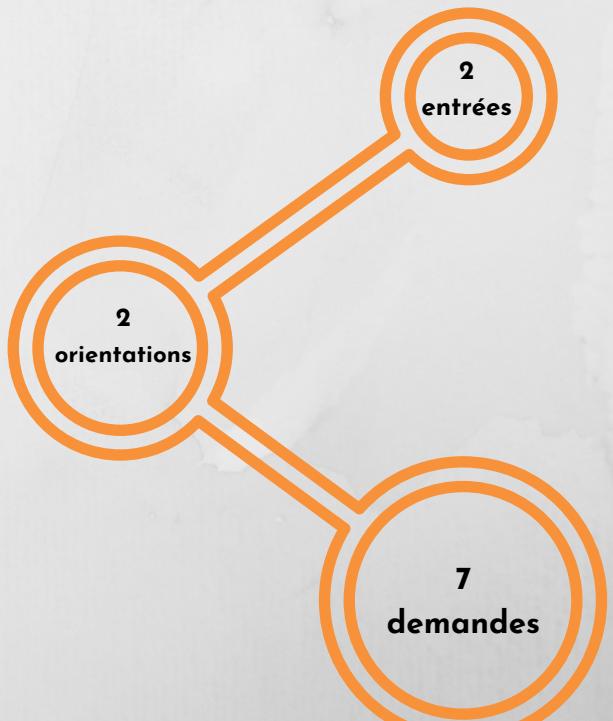
Logement d'Insertion



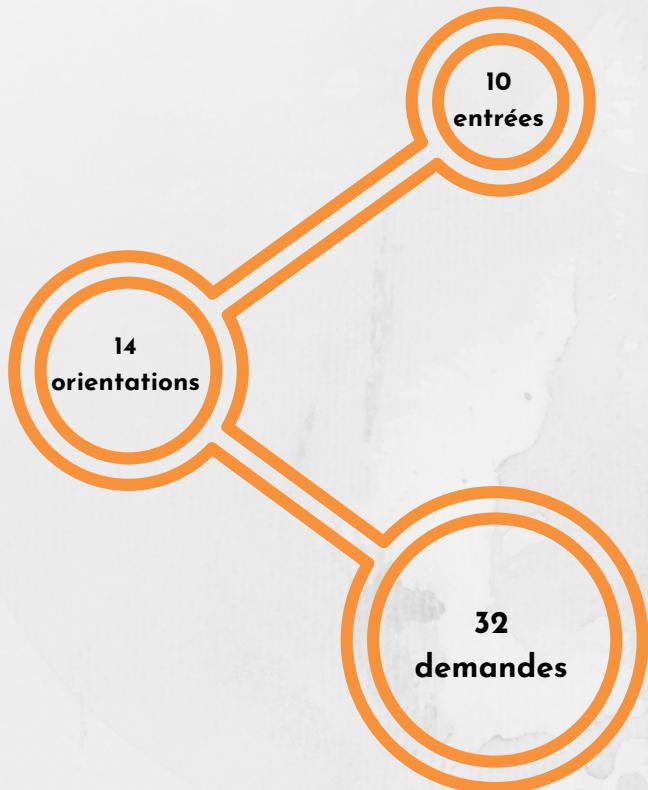
- Dans notre département, le logement d'insertion est assez peu privilégié par les professionnels. Cela s'explique par plusieurs aspects liés au fonctionnement de ce dispositif.
- D'une part, les opérateurs doivent obtenir des logements dans le parc public ou la disponibilité peut être un frein.
- Et d'autre part, ces logements ne sont pas meublés, ce qui nécessite que l'usager dispose déjà de meubles ou de ressources suffisantes pour se meubler.
- Ce qui représente ici aussi, une part assez faible des publics que nous accompagnons.

Résidence Accueil

- Les résidences accueil sont des dispositifs très peu sollicités du fait même du modèle et du fonctionnement de celui-ci.
- Ce dispositif s'adresse majoritairement à des personnes orientées par des centres psychiatriques, avec lesquels la structure est conventionnée.
- La prise en charge n'étant pas limitée dans le temps cela limite l'orientation de nouvelle personne.



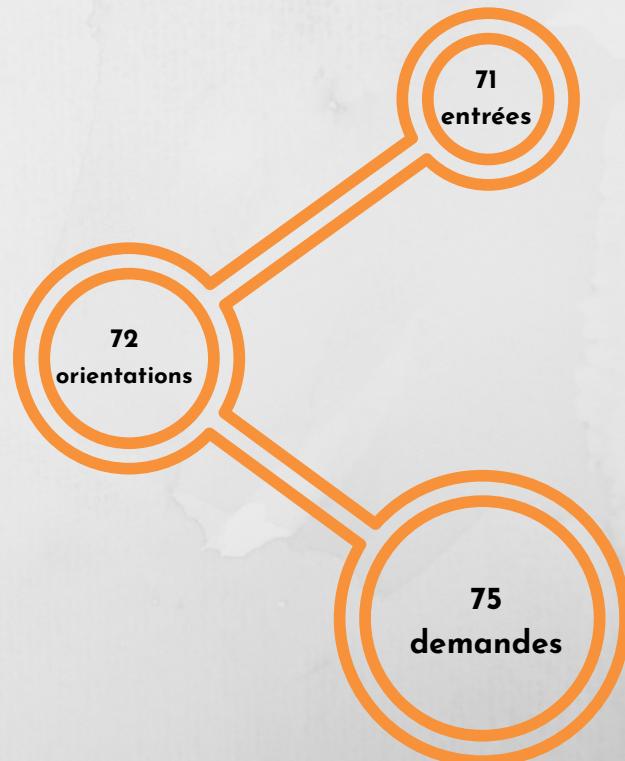
Maison Relais



- Bien que ce dispositif réponde à un besoin réel et croissant sur le département, le nombre de place est contraint.
- Au même titre que les Résidences accueil, les Maisons relais n'ayant pas de limite spécifique dans la durée de prise en charge, cela entraîne un nombre d'entrées et d'orientations relativement faible.

Accompagnement Vers et Dans le Logement

- L'AVDL est un dispositif qui a bien trouvé sa place dans le département et auprès des partenaires, notamment pour le public ukrainien pris en charge dans notre département.
- En effet, c'est un public qui démontre une bonne capacité à vivre de manière autonome, ce qui correspond tout à fait au public cible de ce dispositif.

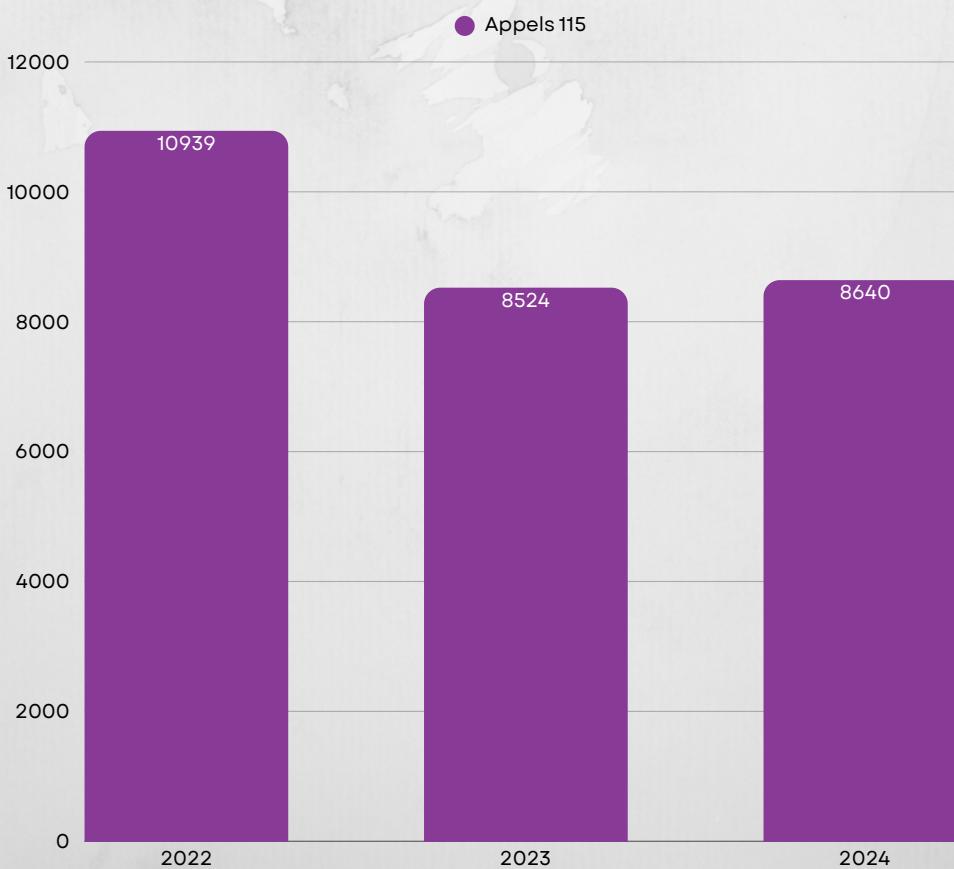


Partie 3 L'urgence

3.1 Parc disponible

Type de places	au 31/12/2024
Nombre de places total en ADN	69
Nombre de places en HU Diffus	264
Halte de nuit	20
Total	314

3.2 Chiffres clés



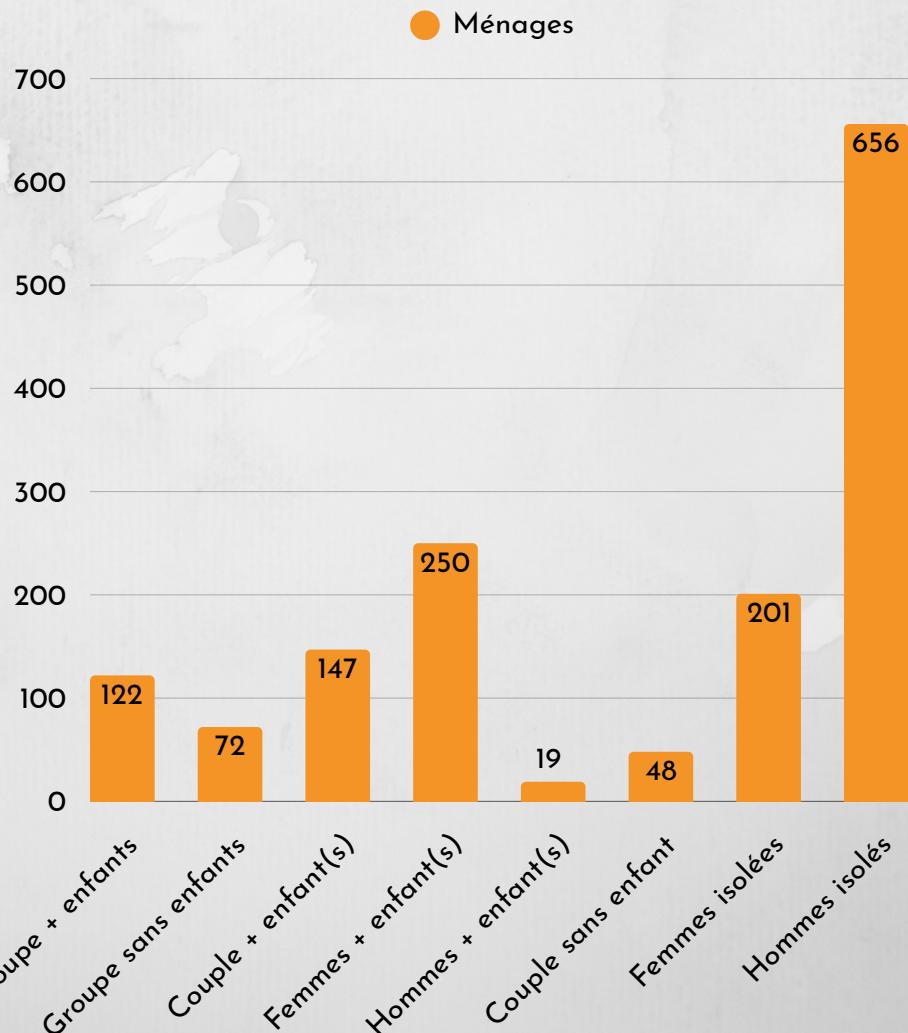
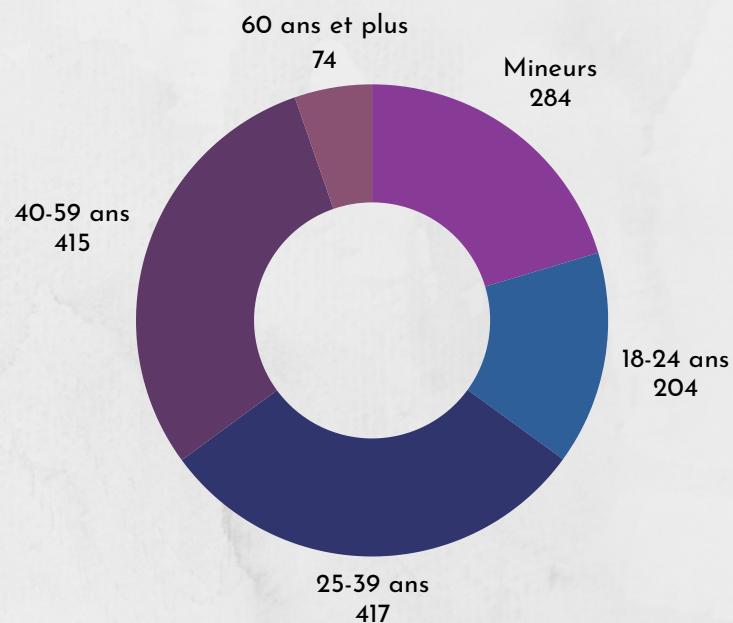
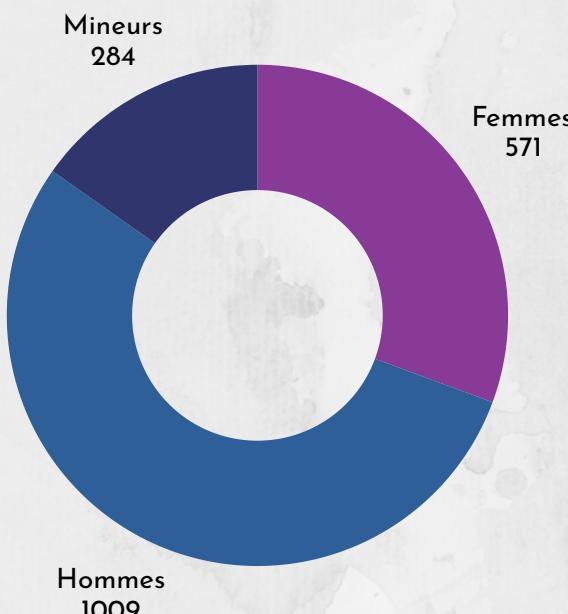
La stabilité du nombre d'appels au 115 entre 2023 et 2024 peut s'expliquer par une combinaison de saturation du service, de découragement des usagers, et d'une situation sociale stable mais tendue.

111 prestations de transport ou de maraude

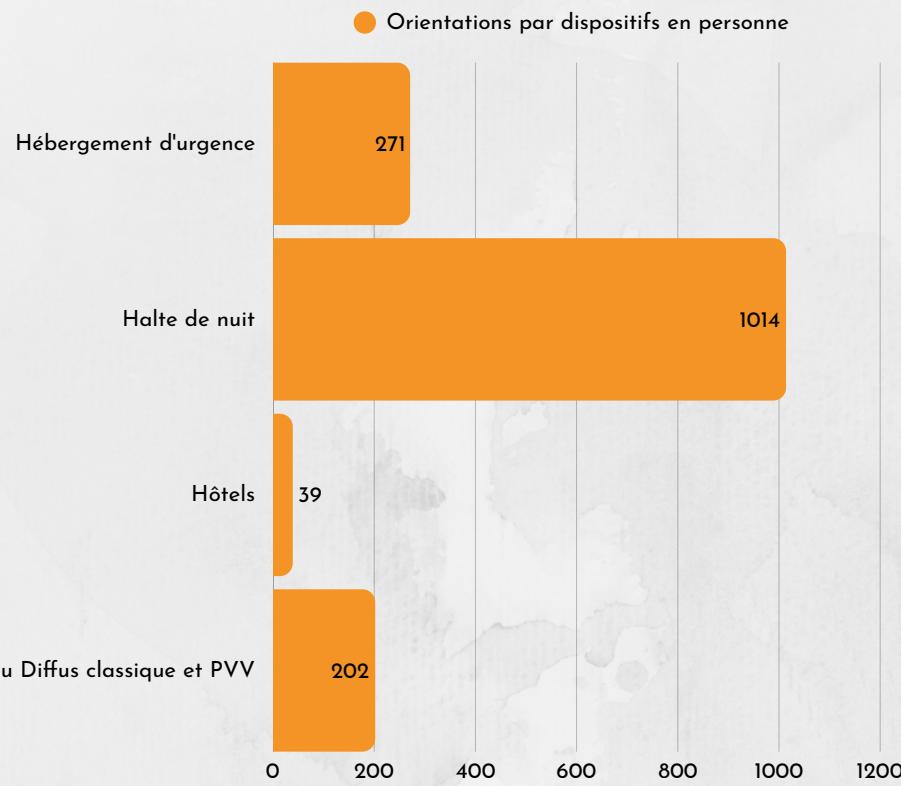


TYPOLOGIE DES APPELANTS

- Le profil type d'un usager sollicitant le 115 reste, comme les années précédentes, un homme seul âgé de 25 à 39 ans.
- Cela peut s'expliquer par le fait que les hommes sont souvent perçus comme moins vulnérables que les femmes. Ces dernières bénéficient plus fréquemment de dispositifs spécifiques de protection ou d'une aide externe (associations, hébergements solidaires, réseau familial ou amical...), ce qui réduit leur recours au 115.



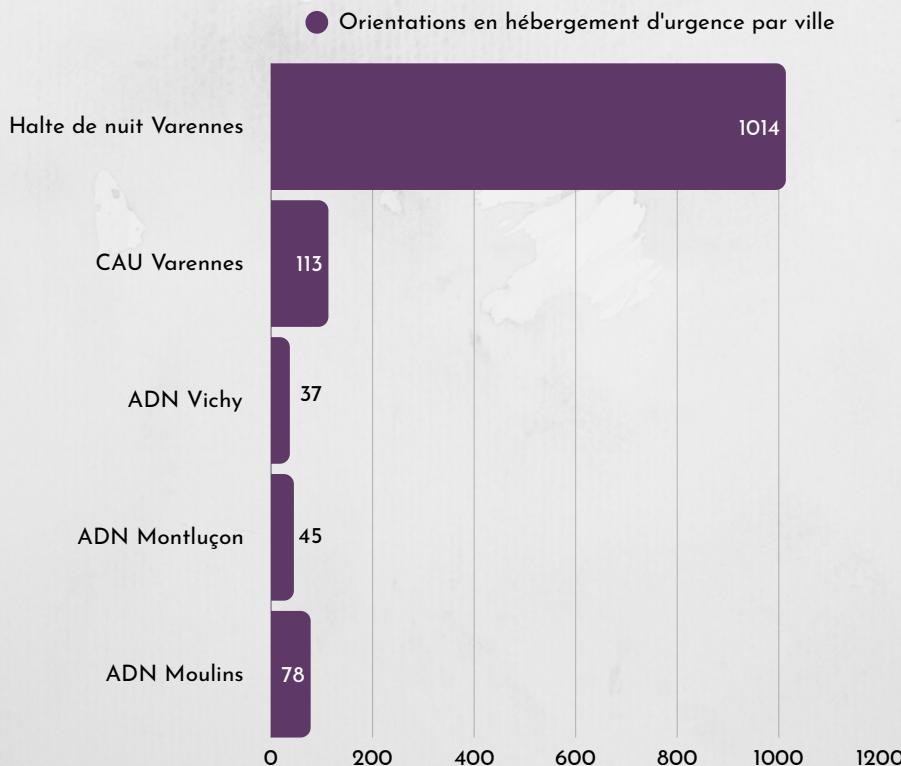
RÉPARTITION DES ORIENTATIONS



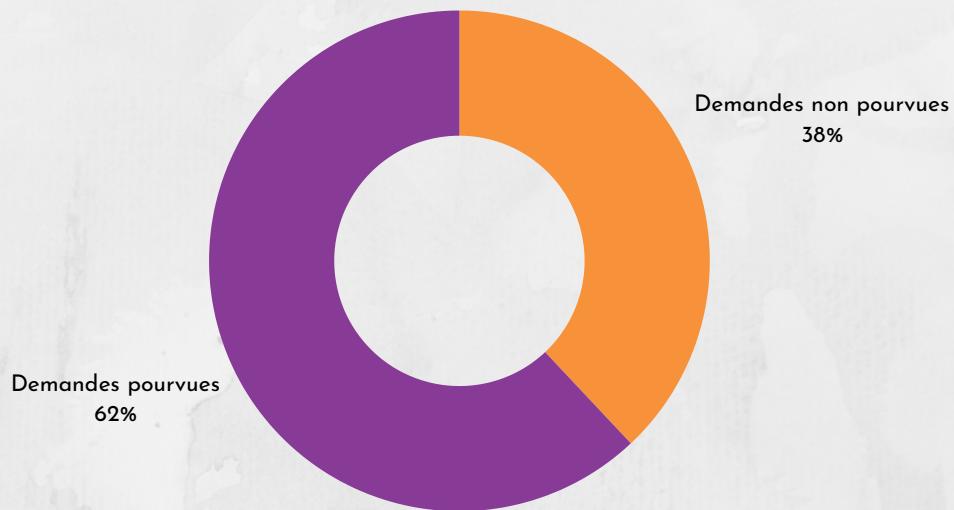
Le fonctionnement actuel du 115, qui permet une prise en charge de 7 nuits consécutives en hébergement d'urgence, présente un effet ambivalent.

En effet, si cette continuité permet une stabilisation des personnes hébergées, elle contribue également à l'engorgement des dispositifs, limitant ainsi l'accès à de nouvelles demandes.

A noter : Parmi les personnes orientées, les renouvellements après chaque période de 7 nuits sont comptabilisés, ce qui influence en partie la lecture de l'activité.



ANALYSE DES DEMANDES

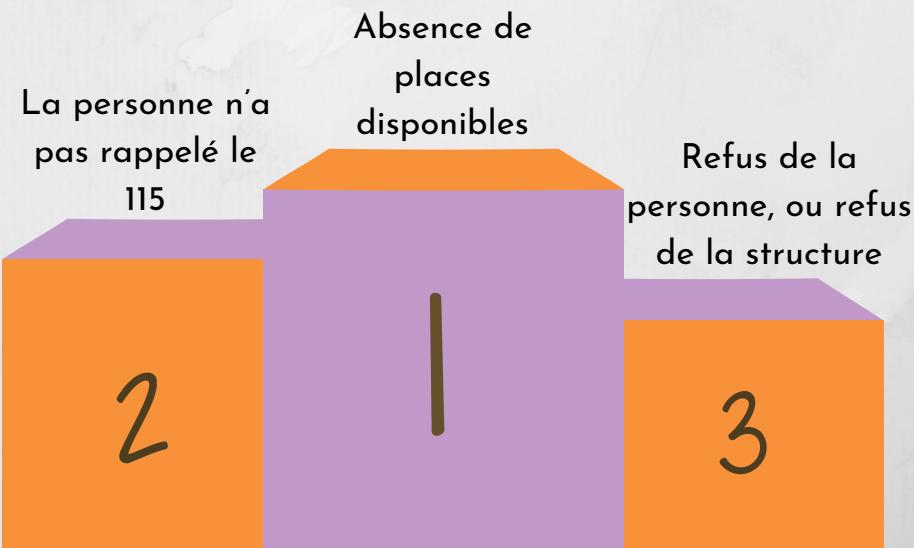


Pour rappel, en 2023 les demandes non pourvues ne représentaient que 55%, c'est donc une tendance à la baisse.

ANALYSE DES REFUS

95% des refus le sont par manque de place disponible.

Ci-dessous le TOP 3 du nombre de refus par motif.



Partie 4

Zoom publics spécifiques

Personnes Victimes de Violence

URGENCE



80 appels
(124 personnes)



117 personnes
hébergées



8 hommes - **67** femmes - **42** mineurs



44 femmes seules



23 femmes
seules avec enfants

Top 3
orientations
réalisées

1 HU PVV Vichy
Hôtel Montluçon

2 Chambre
PVV Moulins

3 Chambre
PVV Varennes

INSERTION



62 demandes
(124 personnes)



40 hommes - **84** femmes - **8** mineurs



30 femmes seules



26 femmes seules
avec enfants

Top 3
orientations
réalisées

1 ALT

2 CHRS Collectif

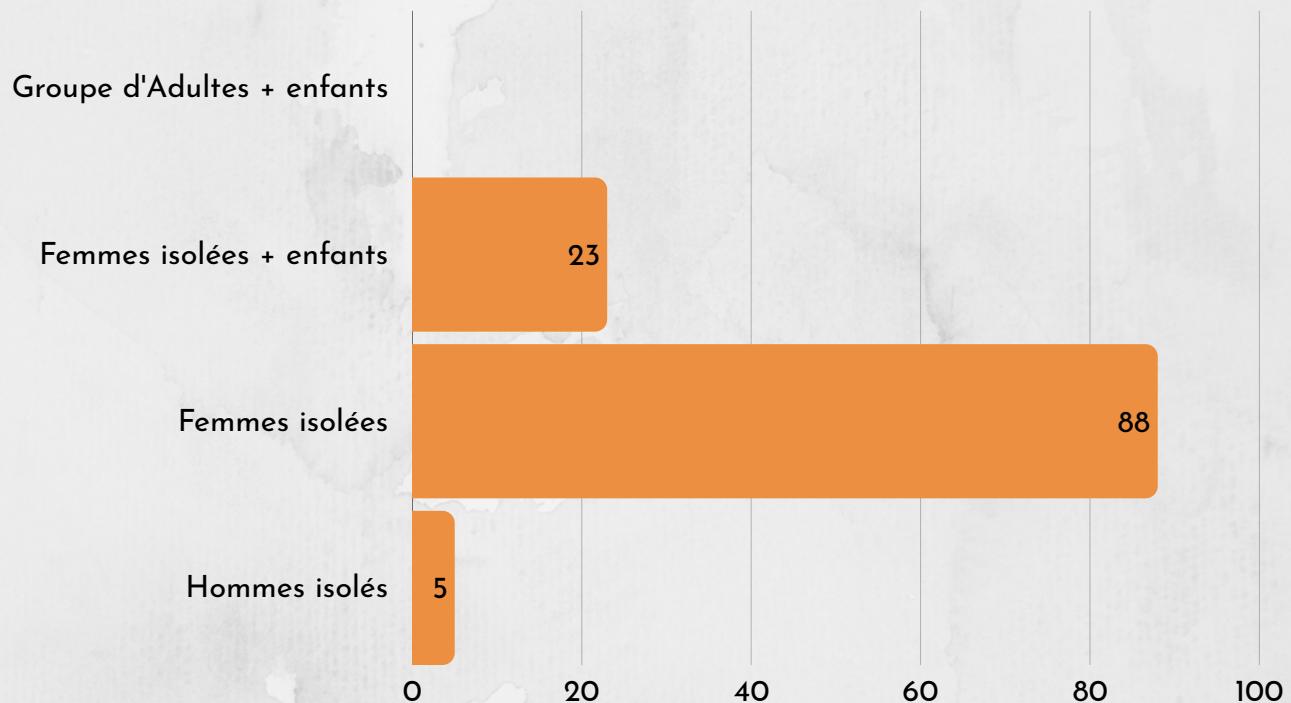
3 AVDL

ZOOM PUBLICS SPÉCIFIQUES

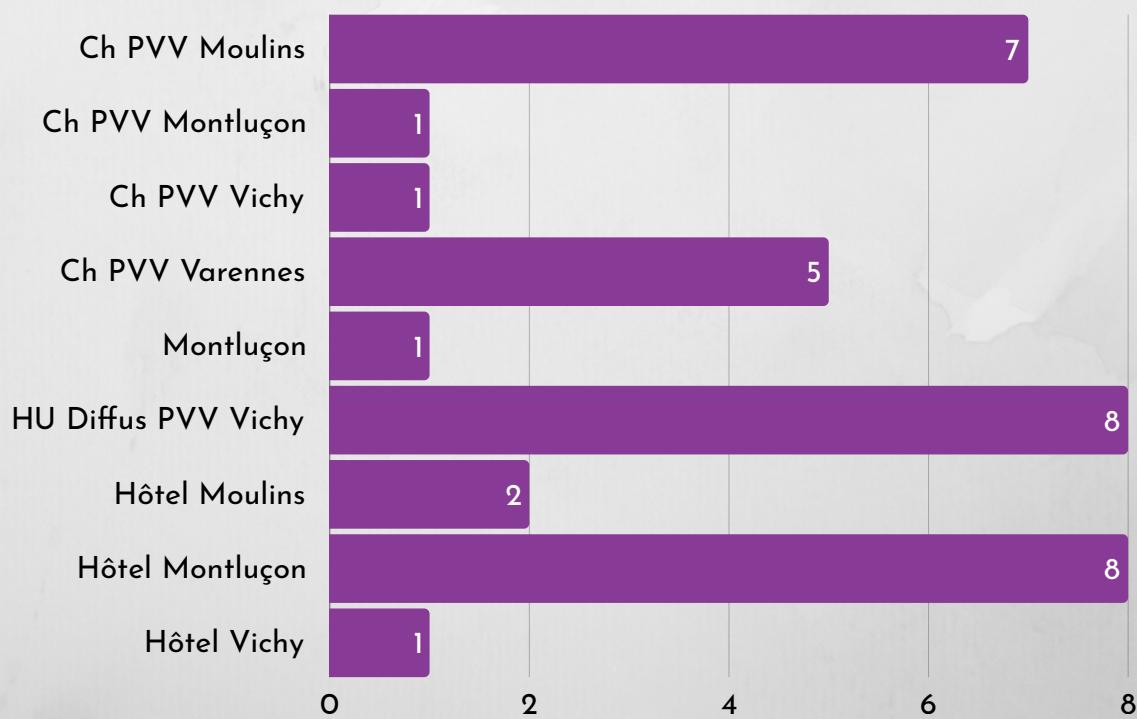
Personnes Victimes de Violence

URGENCE

● Typologie des ménages PVV ayant sollicité le 115



● Dispositifs et villes d'orientation des ménages PVV



ZOOM PUBLICS SPÉCIFIQUES

Personnes Victimes de Violence

INSERTION



Villes de l'instructeur de la demande d'insertion :

- Bassin de Moulins : 11
- Bassin de Vichy : 15
- Bassin de Montluçon : 6
- Autre dpt : 30

Préconisation de l'instructeur :

- CHRS Collectif : 14
- CHRS Diffus : 2
- ALT : 9
- IML : 6
- AVDL : 3
- Hébergement d'urgence : 26

Orientation et entrée effective :

- CHRS Collectif : 4
- CHRS Diffus : 1
- ALT : 7
- IML : 2
- Résidence Accueil : 1
- AVDL : 3

- On constate qu'un grand nombre de préconisations concernent l'orientation vers les CHRS collectifs. Ces structures permettent en effet une évaluation approfondie de la situation, tout en offrant un cadre structurant et un accompagnement favorisant une sortie rapide de l'hébergement d'urgence.
- Par ailleurs, l'ALT est également largement sollicitée, notamment pour les personnes victimes de violences, autonomes dans leur quotidien.
- Enfin, on observe une forte demande d'hébergement d'urgence, en grande partie en provenance d'autres départements.

Les 62 demandes d'insertion reçues sont issues de plusieurs structures mais la majorité provient des CHRS. Viennent ensuite des demandes du SIAO 03, des centres hospitaliers, de la MSD, et des abris de nuit.

Détail sur les 62 demandes reçues :

- 22 refusées par le SIAO car ce sont des demandes 115 (urgence);
- 4 sur liste d'attente ou en attente d'entrée dans le logement (au 31/12/2024);
- 18 annulées (dont 17 refus personne et 1 refus structure);
- 18 entrées effectives.

Les Jeunes à travers le référent jeune SIAO



Dans le cadre du déploiement du Contrat Engagement Jeune - Jeunes en Rupture, le SIAO s'est doté d'un référent jeune. C'est en 2024, que le SIAO a signé l'accord-cadre du consortium pour la mise en place du contrat d'engagement jeune. Le référent jeune SIAO joue un rôle de repérage et de coordination pour faciliter l'accès au logement des jeunes engagés dans le CEJ-JR (Contrat d'Engagement Jeune - Jeunes en Rupture) dans le département de l'Allier.

Ses missions incluent :

- La participation au COPIL CEJ-JR mis en place dans l'Allier ;
- La facilitation des parcours logement ;
- La vérification que l'évaluation sociale des jeunes, réalisée par l'opérateur CEJ-JR, intègre suffisamment le volet logement pour permettre une orientation par le SIAO ;
- L'identification des jeunes pouvant bénéficier du CEJ-JR et signalement à l'opérateur ;
- La construction, en lien étroit avec l'opérateur CEJ-JR et les partenaires, de solutions personnalisées logement/accompagnement pour chaque jeune concerné.

Le référent SIAO n'intervient pas directement auprès des jeunes, ni en substitution du référent CEJ-JR. Il agit en appui technique et stratégique, participant notamment aux commissions de suivi pour ajuster les parcours selon les besoins identifiés.

Nous verrons que les missions du référent jeune SIAO vont évoluer en 2025.

Partie 5

Bilan de

l'année 2024

4.1 Feuille de route 2024

Dans le cadre de l'instruction SIAO du 31 mars 2022, le Comité Stratégique Partenarial (CSP) du 17 septembre 2024 a réaffirmé les objectifs du SPRL (Service Publique de la Rue au Logement) visant à lutter contre le sans-abrisme en accélérant l'accès au logement, en garantissant un hébergement d'urgence inconditionnel pour les personnes en détresse, et en assurant des parcours d'accompagnement adaptés.

Le SIAO joue un rôle central dans la coordination, l'évaluation et l'orientation des personnes, tout en apportant un appui stratégique aux partenaires pour prévenir les ruptures de parcours.

Points d'attention

- Situation logement/hébergement : la dynamique post-COVID s'essouffle, avec une hausse des demandes non pourvues et une augmentation de l'occupation des places d'urgence par des publics en situation irrégulière ou en grande précarité (santé mentale, isolement).
- Tensions entre hébergement d'urgence et d'insertion : les parcours restent peu fluides, et l'accès direct au logement est encore freiné par des pratiques professionnelles et des dispositifs sous-utilisés.

Feuille de route du SIAO

Les travaux engagés depuis juin 2022 ont permis :

- Une gouvernance rénovée, avec des commissions locales facilitant les parcours ;
- Une harmonisation progressive des pratiques (évaluations flash, contrats de séjour...) ;
- La mise en place d'une « Journée hébergement/logement » favorisant l'interconnaissance des acteurs ;
- L'extension du parc pour les victimes de violences ;
- Une mobilisation renforcée grâce au contingent préfectoral.

Des efforts restent à fournir pour améliorer la fluidité vers l'hébergement d'insertion et le logement pérenne.

Partie 5

Bilan de

l'année 2024

4.2 Retour sur les groupes de travail

Hébergement d'urgence / DDETSPP / SIAO

La première rencontre a eu lieu en janvier 2023, avec pour objectif de permettre aux différents professionnels intervenant sur les ADN, CAU et Haltes de Nuit de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques. Cette rencontre visait également à harmoniser les approches adoptées au sein de chaque structure et à discuter des incompréhensions ou dysfonctionnements ayant pu engendrer des difficultés, dans l'optique de mieux comprendre les situations et de réfléchir à des axes d'amélioration.

Au cours de ces deux années, nous avons pu nous réunir à neuf reprises. Ces échanges ont permis la création de plusieurs outils :

- **Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)** : Ce document définit les droits et les obligations de la structure d'accueil et de la personne accueillie, ainsi que les conséquences juridiques liées à ces engagements. Il s'appuie sur le règlement de fonctionnement propre à chaque structure.
- **Avertissements concernant les non renouvellements d'hébergement d'urgence** : Lorsqu'un usager pris en charge dans l'une des haltes de nuit ne renouvelle pas sa prise en charge comme convenu dans le DIPC, le SIAO envoie un mail d'avertissement à la structure concernée. Ce message sert d'outil éducatif pour rappeler à l'usager ses droits et obligations dans le cadre de sa mise à l'abri.

Cette initiative a également permis d'actualiser les documents internes de chaque structure en lien avec la loi du 2 janvier 2002.

Personnes Victimes de Violences

Le travail engagé en 2023 s'est poursuivi en 2024, avec pour objectif une amélioration continue de l'accueil de ce public et une meilleure compréhension de ses besoins. Les différents acteurs de l'hébergement et du logement proposant un accueil se sont réunis sous la coordination de l'État. Ces groupes de travail ont permis la création d'un questionnaire de satisfaction sur la qualité de l'accueil proposé, ainsi que la mise en place de kits d'hygiène remis dès l'arrivée des personnes concernées.

Jeunes en rupture / CEJ

Le SIAO, a signé l'accord cadre du consortium en vertu de la convention qui le lie à la DEETS dans le cadre du CEJ JR. Il participe également aux réunions « Jeunes en précarité », organisées par la Mission locale de Moulins, afin d'apporter son expertise dans le domaine de l'hébergement et du logement. L'objectif global est d'établir un diagnostic partagé sur ce public et, de manière collégiale, de réfléchir aux solutions les plus adaptées à leurs besoins.

IML

Les opérateurs de l'IML, l'État et le SIAO se sont réunis à plusieurs reprises afin d'établir, de manière concertée, un diagnostic du territoire. Ces échanges ont permis de dresser le profil type d'un bénéficiaire de l'IML, de renforcer le partenariat entre les acteurs, et d'améliorer la qualité de l'orientation et de la prise en charge. L'objectif est également d'adapter l'ensemble du parc de logements aux besoins identifiés.

Veille Sociale

Déjà constitué en 2023, ce groupe de travail s'était concentré sur trois axes majeurs :

1. Le déploiement de l'évaluation flash ;
2. L'élaboration d'une convention cadre pour la coordination de la veille sociale ;
3. L'identification et la réponse aux besoins spécifiques des territoires ruraux.

En 2024, les travaux se sont poursuivis, avec un recentrage sur la coordination entre les différents acteurs et la clarification du rôle de chacun dans cet écosystème.

4.3 Instances où le SIAO assure le pilotage ou siège en tant que membre actif

Des **comités locaux** ont été mis en place sur les bassins de Moulins et Montluçon à l'initiative du SIAO. À Vichy, un comité local existait déjà sous l'appellation de Cellule Errance, que le SIAO a pu intégrer. Ces comités rassemblent l'ensemble des acteurs locaux impliqués (hôpitaux, SPIP, MSD, maraudes, bailleurs sociaux, etc.).

Les professionnels sont invités à y partager des situations spécifiques, favorisant les échanges et une réflexion collective. Cette dynamique collaborative permet de mutualiser les connaissances, les pratiques, les réseaux et les pistes de solutions, tout en apportant un nouvel élan face à des situations complexes, notamment celles marquées par des parcours de multi-rupture.

Lorsqu'une situation est évoquée à plusieurs reprises sans évolution significative, elle peut être portée à l'attention de la commission multi partenariale.

Au total, sept rencontres ont été organisées sur chacun des deux territoires : Moulins et Montluçon, 37 dossiers sur Moulins ont été traités et 37 sur Montluçon également.

La Commission Multi partenariale réunit les responsables des différentes structures.

Les situations inscrites à l'ordre du jour peuvent être proposées par les chefs de structure ou le SIAO. Chaque cas est présenté, puis une discussion s'ouvre pour qu'une décision soit prise. Celle-ci peut consister en une demande d'informations complémentaires, via l'intervention d'un professionnel, ou bien en une orientation vers l'un des acteurs du bassin. L'objectif est de proposer un accompagnement et une orientation adaptées à chaque situation, en accord avec l'ensemble des acteurs présents. Certaines situations peuvent également être priorisées en fonction des places disponibles.

COMED :

Le SIAO participe en tant que membre consultatif lors des Commissions de Médiation. Dans ce cadre, il doit avoir une connaissance précise du nombre de places disponibles dans le parc d'hébergement et de logement, afin de pouvoir proposer rapidement une place suite à une reconnaissance DAHO/DALO.

Mission Local : CEJ-R

Le SIAO participe aux réunions partenariales organisées par le consortium en charge du CEJ-R dans le cadre du suivi des référents jeunes. Cette participation nous permet d'anticiper certaines situations et de proposer des solutions adaptées aux besoins spécifiques des jeunes concernés.

Formation SIAO

Nous accordons une attention particulière à la formation des professionnels du territoire. Nous proposons des interventions comprenant une partie théorique, qui présente les structures AHI, et une partie pratique, axée sur l'utilisation du SI SIAO.

En 2024, sept structures ont bénéficié de cette formation, pour un total de 91 participants.

Point HU Mensuel

Le SIAO rencontre mensuellement chaque structure d'hébergement d'urgence afin de faire le point sur l'évolution des situations des personnes prises en charge. En effet, avec l'évolution des prises en charge sur les ADN désormais à 7 jours, un accompagnement rapide est nécessaire pour favoriser une sortie vers un hébergement ou un logement. Ainsi, le SIAO joue pleinement son rôle de référent parcours, garantissant la fluidité du dispositif d'hébergement d'urgence.

4.4 Bilan de l'année 2024

L'année 2024 a été marquée par un développement notable du SIAO, tant sur le plan des ressources humaines, avec l'intégration d'un écoutant 115, que sur le volet partenarial, avec la pérennisation des groupes de travail existants.

Le 3 octobre 2024, **une deuxième Journée de l'hébergement** a été organisée, réunissant 170 participants, majoritairement des travailleurs sociaux. Parmi eux, 40 % provenaient des structures et dispositifs d'accompagnement, 20 % du Conseil Départemental, tandis que le reste était composé de professionnels issus de diverses organisations, d'étudiants et d'usagers des différents dispositifs.

Afin d'améliorer la gestion et l'accessibilité des services, nous avons optimisé nos outils externes, facilitant l'utilisation du SI SIAO pour les prescripteurs ainsi que pour les structures AHI, grâce à un guide d'utilisation du SIAO et des formations adaptées. Parallèlement, de nouveaux outils internes ont été créés pour rendre nos actions plus efficaces.

L'année 2025 marquera une étape cruciale dans l'harmonisation des pratiques des structures grâce à des groupes de travail dédiés à chaque dispositif. Ces réunions, rassemblant l'État, les opérateurs et le SIAO, renforcent le rôle central de ce dernier en tant que clé de voûte entre l'État et les opérateurs.

Partie 6

Perspectives

2025

L'année 2025 s'annonce comme un tournant important pour poursuivre l'harmonisation des pratiques, renforcer les coopérations inter-institutionnelles et favoriser la fluidité des parcours vers l'insertion et le logement durable. La mise en place de nouveaux groupes de travail thématiques, l'élargissement de l'offre de formation, le lancement d'un site internet dédié et l'instauration de rencontres bilatérales régulières entre le SIAO et les services de l'État constituent autant de leviers pour structurer davantage l'action territoriale.

À la suite du Comité Stratégique Partenarial (CSP) du 17 septembre 2024, rassemblant tous les acteurs du secteur AHI de l'Allier, il a été rappelé que des efforts importants restent à déployer pour renforcer la fluidité des parcours vers l'hébergement d'insertion et le logement pérenne. Dans cette perspective, une feuille de route 2025 a été construite afin de définir les axes prioritaires du SIAO. Il est question notamment des éléments suivants :

Poursuite des groupes de travail thématiques

De nouveaux groupes de travail seront instaurés en 2025. Leur objectif est de faciliter les échanges entre les différents opérateurs de chaque dispositif, afin de partager les difficultés rencontrées et d'harmoniser les pratiques.

Les groupes de travail suivants seront menés :

- FJT
- AVDL
- Justice
- Veille sociale
- IML
- PVV
- Maison Relais
- Durée de séjour

Formation SIAO

Le SIAO a amélioré son programme de formation en mettant l'accent sur la partie pratique, en réponse aux retours de certaines structures concernant leurs difficultés à utiliser le SI SIAO. Un calendrier de formations pour l'année 2025 a été élaboré et partagé. Des supports "pas à pas" ont également été créés afin de faciliter la prise en main du SI SIAO. Ce calendrier ainsi que les supports seront prochainement mis en ligne sur le site internet du SIAO.

Site internet

Un site dédié au SIAO sera développé pour présenter les baromètres mensuels de l'activité du SIAO, les événements à venir, le planning des formations, ainsi que tous les supports techniques et informatifs.

Partie 6

Perspectives

2025

Bilatéral SIAO / DDETSP

Une rencontre mensuelle entre les services de l'État et le SIAO sera mise en place afin de garantir la cohérence de la politique sociale et de travailler ensemble à l'amélioration de la prise en charge des usagers, ainsi qu'au développement du département.

Le référent jeune SIAO

En 2025 le rôle du référent jeune SIAO va évoluer. Il sera en charge d'actions concrètes à destination de ce public. Son périmètre d'intervention ne sera plus uniquement en soutien au dispositif CEJ-JR. Une feuille de route lui sera dédié. Ses actions suivront également le déploiement du contingent préfectoral sur les FJT du territoire.

Enfin, la préparation de la Journée de l'Hébergement 2026 devra permettre de mobiliser plus largement les professionnels autour des grands enjeux sociaux actuels, dans une logique d'ouverture, de co-construction et d'innovation. Ces enjeux seront explorés à travers des groupes de travail, favorisant la réflexion collective et l'émergence de pistes d'action concrètes.

Conscient que le public que nous accompagnons est à prendre en charge dans une logique globale, d'autres thématiques transversales seront également abordées, permettant ainsi d'élargir les échanges au-delà du seul secteur AHI.



Avenue du professeur Etienne Sorrel
03000 MOULINS
siao03@viltais.eu - 04.70.42.53.05